



LICENCIEMENT POUR INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE

Tous concernés...

Encore une fois un licenciement en période estivale...

Le motif : INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE

Les Délégués Syndicaux ont bien été convoqués par la Direction Générale, conformément aux accords.

Aucune des propositions émanant des Organisations Syndicales concernant le maintien de l'emploi n'a été retenue.

Le plus choquant, pas de proposition alternative au licenciement de la part de la Direction.

**Une convocation de pure forme.
La décision de licencier était déjà prise !!!**

Il est de la responsabilité de chacun de refuser qu'un tel licenciement ne se produise dans une Caisse Régionale qui prône la Cohésion et la Solidarité.

Aussi, les Délégués Syndicaux CFDT-FO demandent, ce jour, à la Direction l'ouverture immédiate de négociations.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.